Qu’est-ce que le programme MAXimiser ma communauté ?

* MAXimiser ma communauté est un programme pour les personnes qui veulent contribuer à améliorer la santé et le bien-être des gars qui aiment d’autres gars dans la région d’Ottawa.
* Tu proposes une idée ou un projet et MAX paie les matériaux ou les frais associés!
* Le projet doit être piloté par toi, mais ne t’inquiètes pas, MAX sera là pour t’accompagner tout au long du projet.

Quel type de projets sont éligibles?

Les projets sélectionnés doivent répondre à un ou plusieurs des éléments suivants:

Le projet doit :

* Susciter la participation des gars de manière amusante et significative pour améliorer la création des liens sociaux.
* Intégrer des éléments de sensibilisation, d'éducation et d'appel à l'action.
* Augmenter la visibilité des gars qui aiment les gars.
* Contribuera à la réduction de barrières sociales auxquelles sont confrontés les gars qui aiment les gars.
* Piloter des activités qui pourraient éventuellement devenir des projets / initiatives communautaires plus vastes.
* Favoriser les partenariats et la collaboration communautaire.
* Mettre l'accent sur les gars de notre communauté qui ont été sous représenter dans le passé (gars trans, bispirituels, réfugiés, etc.).

Qui peut postuler pour le programme MAXimiser ma communauté?

* Le leader du projet est une personne qui travaille, socialise ou vit dans la région d'Ottawa (région du RLISS de Champlain, voir la carte jointe au recto du document).
* Le leader du projet s’identifie comme un gars qui aiment les gars ou est un.e allié.e de nos communautés (les projets dirigés par les gars qui aiment les gars seront priorisés).
* Les candidats peuvent soumettre plus d’une demande pour différents projets. Cependant, les candidats ne recevront pas de financement pour plus d'un projet à la fois.

Quelle est la contribution maximale pour un projet?

* La contribution maximale pour un projet est de 1000 $. Le montant alloué à un projet dépendra des objectifs et des résultats prévus pour chaque application spécifique.
* Les fonds seront distribués en fonction de la disponibilité.

Combien de projets seront financés?

* Le nombre total de projets financés dépendra du nombre reçu de projets répondant aux critères de financement, de la quantité de financement par projet et des candidats sélectionnés.

Quelles sont les dépenses admissibles?

* Les dépenses directement associées à la mise en œuvre du projet approuvé, dont (mais pas uniquement):
  + Les matériaux nécessaires à l’implantation et au déroulement du projet
  + Les coûts associés aux besoins d’accessibilité pour les participants (ex: les billets d'autobus)
  + Les coûts en lien avec la publicité/promotion du projet ou de l’activité
  + Les dépenses seront examinées au cas par cas.

Quels sont les projets / dépenses inadmissibles?

* Les activités ou les événements dont la seule nature ou but est la collecte de fonds.
* Les activités déjà entièrement financées par d'autres sources.
* Des cadeaux, de l’alcool ou des fleurs pour des individus ou des groupes.
* De l’aide financière aux particuliers.
* Salaires et/ou honoraires professionnels pour les leaders du projet.
* Des dépenses effectuées avant l'approbation du projet.

\*\*MAX encourage les leaders communautaires à postuler pour diverses sources de financement afin de soutenir leurs projets. Les leaders communautaires ayant un financement actuel ou potentiel ne seront pas retirés du processus de sélection.

\*\*Les projets peuvent se dérouler dans n'importe quelle langue, déterminée par le leader du projet. Cependant, la documentation et le support de MAX ne seront disponibles qu'en anglais et/ou en français.

Quand est la date limite pour postuler une demande de financement?

* La première ronde de demande se termine le 31 mars.
* La deuxième ronde de demande se termine le 31 août.
* La troisième ronde de demande se termine le 30 novembre.
* Tous les projets, les rapports finaux et les réclamations doivent être terminés et envoyés au plus tard 22 Mars de l’année fiscale dans lequel le projet est approuvé.
* Lorsque MAX aura utilisé tous ses fonds alloués pour des projets communautaires, nous retiendrons toutes les demandes restantes pour les évaluer lors de la prochaine ronde de financement.

Comment les projets sont-ils sélectionnés?

* Les candidats présenteront une demande qui identifie leur idée de projet, leurs partenaires potentiels et leurs budgets/dépenses projetés. Si le projet répond aux critères du programme, la demande sera transmise au comité de sélection, composé de membres de la communauté, du personnel de MAX et des membres du Conseil d'administration.
* MAX s'engage à travailler avec ses communautés et peut offrir du soutien pour compléter ou finaliser la proposition d’un projet.
* Les candidats retenus pour la première ronde de demandes seront avisés avant le 15 août.
* Les candidats retenus pour la deuxième ronde de demandes seront avisés avant le 15 Septembre.
* Les candidats retenus pour la troisième ronde de demandes seront avisés avant le 15 Décembre.
* Les noms des candidats ne seront pas diffusés pendant le processus de sélection.

Dans le cas où mon projet est retenu, quand recevrai-je le financement?

* Les candidats retenus ne recevront pas de fonds directement pour acheter les matériaux requis pour l’implantation ou le déroulement du programme. Les candidats retenus seront invités à consulter le Coordonnateur de l'engagement communautaire pour faciliter les achats ou afin de produire des chèques de remboursement.

Qu’est-ce que sera requis du postulant une fois que le projet sera accepté?

* Les leaders du projet devront atteindre les objectifs tel qu'indiqué dans la demande.
* Les leaders du projet auront l'opportunité de maximiser leurs compétences et connaissances communautaires en participant à la formation de bénévoles MAX 101, et en participant à la formation de gestion de projet.
* Les leaders du projet devront faire preuve d'éthique, d'intégrité et de confidentialité, tel qu’indiqué dans les codes de MAX.
* Tous les projets devront suivre la politique de diversité des organisations.
* Les leaders de projet devront présenter leur rapport final et finaliser toutes leurs dépenses avant le 22 Mars de l’année fiscale dans laquelle le projet a été approuvé.

Les matériaux achetés pour le projet devront rester dans la communauté après la date limite du projet. MAX ne sera pas responsable de la récupération des matériaux une fois le projet terminé.

MAX s'engage à travailler avec nos communautés et offrira du soutien tout au long du développement et de l’implantation des projets.

Région du RLISS de Champlain

